



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 085-218501096-20230925-2023SEPTDEL9-DE

Date de la convocation : 19 septembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 37) - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD (sauf à la délibération 34) - Pierrick THOMAS (sauf à la délibération 34) - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT (sauf à la délibération 34) - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU (sauf à la délibération 34) - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Patricia CRAVIC

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD (sauf à la délibération 6)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Nombre de conseillers présents : 32
31 à la délibération 37
28 à la délibération 34

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Secrétaire de séance : Lilian BOSSARD

9 PARTICIPATION SYDEV – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME ANNUEL DE RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 - CONVENTION 2023 SL 0019

Afin de poursuivre comme chaque année l'entretien du parc communal d'éclairage public, il est nécessaire de remplacer les points lumineux vétustes.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention 2023 SL 0019 pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public, représentant la participation suivante à verser au SYDEV :

Objet	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation	Imputation budget principal
Travaux d'éclairage public Convention N° 2023 SL 019	20 000,00 €	50%	10 000,00 €	Eclairage public 9010/512/204/1582

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal 2023,
Vu le projet de convention n°2023 SL 019 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'éclairage public ci annexé,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 12 septembre 2023,
Vu le rapport de Jean-Marie GIRARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et le versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal 2023 sur le compte 9010/512/2041582,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes.

Lilian BOSSARD
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2023
Publié électroniquement le : 29 SEP. 2023
Notifié le :



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

